

Image not found or type unknown



Retenue prime d'activite

Par **Nadia Dada**, le **23/04/2019** à **13:18**

Bonjour,

Mon fils aura 3 ans en Mai et je sais que de ce fait, la paje cessera d'être payer. La caf envisage de me retenir la totalité de la prime. Y'a t'il un recours possible.

J'aimerais aussi savoir est il normal de retenir plus de la moitié des prestations alors qu'au début de la dette un plan avait été mis en place afin d'effectuer les remboursements.

Cordialement